

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Bureau	En exercice	Qui ont pris part à la DECISION
42	39	30

PRESENTS 30
POUVOIRS 0
ABSENTS 9

Vote Pour : 30
Vote Contre : 0
Abstention : 0

BUREAU
SEANCE DU LUNDI 25 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi vingt-cinq novembre à dix-sept heures trente, les membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul Salvador, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIE, Blaise AZNAR, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Robert CINQ, Oliver DAMEZ, Isabelle FOUROUX-CADENE, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Michelle LAVIT, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Michel MALGOUYRES, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Pascale PUIBASSET, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Pierre TRANIER, François VERGNES, Claire VILLENEUVE.

Excusés ayant donné pouvoir :

Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Thierno BAH, Sébastien CHARRUYER, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Bernard EGUILUZ, Marie GRANEL, Bernard MIRAMOND, Guy SANGIOVANNI, Gilles TURLAN.

Secrétaire de séance : Paul BOULVRAIS

N°53_2024DB

ACTES : 1.1.8

OBJET DE LA DÉCISION DU BUREAU : 03- Attribution des marchés relatifs aux Lots 2 et 7 des « Travaux d'extension et de réaménagement de la crèche "Arc-en-ciel" à Rabastens »

Exposé des motifs

Suite à l'attribution des marchés relatifs aux lots 1, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13 des « Travaux d'extension et de réaménagement de la crèche "Arc-en-ciel" à Rabastens », lancés en procédure adaptée du 11 juin 2024 au 23 août 2024, par décision du Bureau de la Communauté d'agglomération n°42_2024DB du 16 septembre 2024, les lots 2 Gros œuvre et 7, alors déclarés sans suite ou infructueux, ont été relancés en procédure adaptée du 27 septembre 2024 au 14 octobre 2024.

Le Bureau,

Ouï cet exposé,

Vu les articles L 2123-1-1 et R 2123-1 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération du 14 septembre 2020 donnant délégation au Bureau pour « la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et

des accords-cadres qui peuvent être passés en procédures adaptées (MAPA), notamment les travaux d'un montant supérieur à 250 000 € HT et dans la limite de 2 500 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants dans la limite des seuils réglementaires,
Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres réunie le 25 novembre 2024 en formation consultative,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **attribue** les marchés relatifs aux « Travaux d'extension et de réaménagement de la crèche "Arc-en-ciel" à Rabastens » aux entreprises suivantes :

Lot n°2 : Gros oeuvre

SASU RYBICKI CONSTRUCTIONS
60 Rue André AMPERE
81000 ALBI

Pour un montant forfaitaire de 307 024.15 € HT soit 368 428.98 € TTC

Lot n°7 : Menuiseries intérieures

Le marché relatif à ce lot est déclaré sans suite pour motif d'intérêt général juridique et technique en raison de l'engagement qui avait été pris dans le courrier informant les entreprises du classement sans suite de la consultation, de les tenir informés dès qu'une nouvelle procédure serait lancée. Cette déclaration sans suite vise à préserver la sécurité de la procédure et la consultation sera relancée ultérieurement.

- **autorise** le Président à signer les marchés.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le

- publication - mise en ligne
Le **04 DEC. 2024**

Et/ou notification
Le **04 DEC. 2024**

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,



Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS



Le Président,
Paul SALVADOR